



BULLETIN D'INSCRIPTION à la course de la Rue Creuse

A retourner avant le **31/03/2017**, à

Héliéna RAIMBAUD, 17 rue Lamartine, 53360 SIMPLE, 02.53.74.51.16

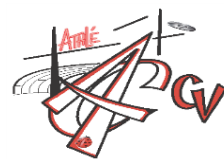
Nom :

Prénom :

Adresse mail :

Date de naissance : / /

Sexe : H F



-Licencié FFA Club :

Date et signature (obligatoire) :

Joindre :- N° de licence :

-un chèque de **7 €** libellé à l'ordre de l'APEL Marigné-Peuton / Simplé

-la photocopie de la licence

Cocher le parcours

choisi :

7.3 kms

10.3 Kms

-Non licencié FFA : (assurance complémentaire à la charge du coureur)

Joindre :

-un chèque de **9 €** libellé à l'ordre de l'APEL Marigné-Peuton / Simplé

-Le certificat médical d'aptitude à la course à pied « EN COMPETITION » de moins d'1 an est obligatoire.

Je m'engage à respecter toutes les clauses du règlement de la course.



Organisé par l'APEL MARIGNE-PEUTON/SIMPLE (CP : 53200/53360)

Avec la participation de l'AGCV de Cossé

Facebook : APEL Marigné-Peuton



BULLETIN D'INSCRIPTION à la course de la Rue Creuse



A retourner avant le **31/03/2017**, à

Héliéna RAIMBAUD, 17 rue Lamartine, 53360 SIMPLE, 02.53.74.51.16

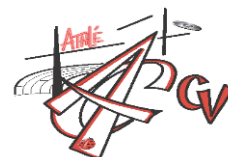
Nom :

Prénom :

Adresse mail :

Date de naissance : / /

Sexe : H F



-Licencié FFA Club :

Date et signature (obligatoire) :

Joindre :- N° de licence :

-un chèque de **7 €** libellé à l'ordre de l'APEL Marigné-Peuton / Simplé

-la photocopie de la licence

Cocher le parcours

choisi :

7.3 kms

10.3 Kms

-Non licencié FFA : (assurance complémentaire à la charge du coureur)

Joindre :

-un chèque de **9 €** libellé à l'ordre de l'APEL Marigné-Peuton / Simplé

-Le certificat médical d'aptitude à la course à pied « EN COMPETITION » de moins d'1 an est obligatoire.

Je m'engage à respecter toutes les clauses du règlement de la course.



Organisé par l'APEL MARIGNE-PEUTON/SIMPLE (CP : 53200/53360)

Avec la participation de l'AGCV de Cossé

Facebook : APEL Marigné-Peuton





Organisateur : Association des Parents d'élèves Marigné-Peuton / Simplé avec l'aide de l'AGCV

Les tirages au sort de la tombola se feront pendant la remise des récompenses. Il est impératif d'être présent à la remise des récompenses et de la tombola.

Règlement : Assurances

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celle des bénévoles de l'organisation.

Individuelle accident : les licenciés FFA bénéficient des garanties couvertes par leur licence.

Il appartient aux autres de s'assurer personnellement.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve.

Les coureurs licenciés devront présenter leur licence FFA de la saison.

Les coureurs non licenciés devront présenter un certificat médical de non contre indication à la course à pieds en compétition datant de moins d'un an.

L'APEL décline toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou autre incident.

Autorisation parentale pour les mineurs.

Tout(e) concurrent(e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses.



Organisateur : Association des Parents d'élèves Marigné-Peuton / Simplé avec l'aide de l'AGCV

Les tirages au sort de la tombola se feront pendant la remise des récompenses. Il est impératif d'être présent à la remise des récompenses et de la tombola.

Règlement : Assurances

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celle des bénévoles de l'organisation.

Individuelle accident : les licenciés FFA bénéficient des garanties couvertes par leur licence.

Il appartient aux autres de s'assurer personnellement.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve.

Les coureurs licenciés devront présenter leur licence FFA de la saison.

Les coureurs non licenciés devront présenter un certificat médical de non contre indication à la course à pieds en compétition datant de moins d'un an.

L'APEL décline toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou autre incident.

Autorisation parentale pour les mineurs.

Tout(e) concurrent(e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses.